



MAIRIE DE TILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Catherine MARTIN, Maire.

Présents : Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER, Luc DEMONCHY, Claudine PETIT, Véronique VERSCHUEREN, Sandrine TANNIERE, Christophe BURDIN, Bénédicte PREVOST, Anaïs CAMUS, Rodolphe CHAPON.

Absents excusés : M. Patrick BOYER qui a donné procuration à M. Daniel VANDENABEELE, M. Guillaume GAMAIN a donné procuration à Mme Catherine MARTIN (19h44).

Absent : Alexandre BONNARD, Louisya LECHEVIN.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h36.

Madame Anaïs CAMUS est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 05 août 2024

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des remarques à faire sur ce compte rendu.

Madame CORDONNIER fait part d'une petite erreur de date sur le compte-rendu concernant les sorties de la commission jeunesse.

L'erreur étant corrigée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il pourra être affiché et diffusé dans la commune.

2. Délibération portant sur l'admission en non-valeur des sommes non-recouvrées.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a transmis l'état des restes à recouvrer de 2006 à 2021. Le total des sommes non-recouvrées s'élève à 10 825.24 €.

Madame le Maire explique que ces sommes sont suspectées de n'être jamais recouvrées et sont essentiellement constituées de dettes de cantine, centre de loisirs, solde de location de salle des fêtes et loyers impayés, etc. Certains titres restent impayés depuis 2006 et malgré les poursuites engagées par la trésorerie, ces sommes n'ont pu être recouvrées.

Madame le Maire propose au conseil municipal de passer une partie de ces sommes en non-valeur, et de reporter le restant au prochain conseil municipal, à savoir les sommes de la SEARB pour un montant de 9 270,27 €. Expliquant donc que les titres émis seront annulés et que la commune renoncera à être payée de ces dettes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer une partie de ces sommes en non-valeur.

3. Délibération portant sur la subvention à deux associations

M. Gamain donne procuration à Madame Martin (19h44).

Madame le Maire informe que deux demandes de subvention ont été déposées, une par l'amicale des sapeurs-pompiers et l'autre par l'association tennis de table.

Madame le Maire propose une subvention de 300 € pour chacune des deux associations.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à chacune des deux associations.

4. Délibération portant sur la nomination des Coordonnateurs Communaux du recensement INSEE.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un recensement pour la commune de Tillé a lieu tous les 5 ans, et qu'il aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Elle rappelle que le recensement de la population permet d'établir la population officielle de la commune et les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres issus de ce recensement permettent de définir la participation de l'État à son budget, le nombre d'élus au conseil municipal et d'identifier les besoins de la population : nouveaux logements, commerces, écoles, maisons de retraite.

Madame le Maire explique que pour mener à bien cette mission qui nécessite un encadrement, un contrôle et une collecte d'informations, au moins deux coordonnateurs communaux doivent être nommés et propose que cette mission soit confiée à Madame Cindy Liénard et Madame Sandrine Laverne, secrétaires de Mairie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer comme Coordonnateurs Communaux : Madame Cindy Liénard et Madame Sandrine Laverne, secrétaires de Mairie.

5. Délibération portant sur les travaux d'entretien d'écoulement d'eau, rue du Calvaire.

Afin de résoudre le problème d'écoulement d'eau rue du Calvaire et le risque d'inondations chez les riverains, Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de modification du réseau pluvial.

Madame le Maire présente le projet pour un montant total de 9 749.39 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de la CAB et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de la CAB à hauteur de 50% des travaux, soit 4 874.69€ et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

6. Délibération portant sur le lieu du City-Stade

Madame le Maire rappelle qu'en date du 09 juin 2023, le conseil municipal a délibéré pour le financement du City-Stade et celui-ci a été voté par le Conseil Départemental.

Trois sites ont été évoqués et seront votés indépendamment :

Vote 1 :

⚡ Pelouse à côté du Tennis (9 votes)

- Stéphanie Cordonnier
- Luc Demonchy
- Claudine Petit
- Patrick Boyer
- Véronique Verschueren
- Sandrine Tanniere
- Christophe Burdin
- Bénédicte Prévost
- Anaïs Camus

Vote 2 :

⚡ Place de la salle des fêtes (3 votes)

- Catherine Martin
- Daniel Vandenaabeele
- Guillaume Gamain

Vote 3 :

⚡ Terrain Rue des Magnolias (0 votes)

⚡ Abstention

- Rodolphe Chapon

⚡ Absents :

- Alexandre Bonnard
- Louisya Lechevin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à sa majorité que l'emplacement du City-Stade se fera sur la pelouse côté cour de tennis.

Monsieur CHAPON s'interroge sur l'issue des discussions avec les riverains concernant l'emplacement du City-Stade et si des dispositifs de sécurité anti-nuisances sonores et ont été projetées.

Madame MARTIN répond qu'elle n'était pas forcément favorable à l'idée de la mise en place d'un City-Stade à cet endroit mais compte-tenu de la décision du conseil municipal, elle appliquera le résultat du vote. Quant aux nuisances, des mesures seront prises ainsi que des horaires d'ouverture bien déterminées afin de préserver la tranquillité des riverains.

7. Délibération portant sur les tarifs des manifestations : Repas des aînés.

Madame le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 8 novembre et est offert aux personnes de la commune de 65 ans et plus. L'année dernière le tarif de ce repas était fixé à 40 € pour les moins de 65 ans pour les habitants de Tillé et extérieurs.

Pour cette année, Madame le maire propose que le tarif soit fixé à 45€ qui correspond au prix du menu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité et fixe le tarif du repas des aînés à 45 € pour les moins de 65 ans pour les habitants de Tillé et extérieurs.

8. Délibération portant sur le tarif de la sortie au parc Astérix

Madame le maire propose au conseil municipal que le tarif de la sortie parc Astérix organisée par la commission jeunesse le 30 octobre 2024 soit fixé à 30€ pour les jeunes de Tillé et 60€ pour les extérieurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité et fixe à 30€ le tarif de la sortie au parc Astérix pour les jeunes de Tillé et 60 € pour les extérieurs.

9. Informations diverses

Madame CORDONNIER fait part de son regret de ne pas avoir pu proposer la fête Halloween, en effet, la modification du calendrier initial de la commission ne lui laisse désormais plus le temps ni les ressources humaines et matérielles nécessaires pour organiser tous les projets de fin d'année.

Madame PETIT souhaite être informée des dates et lieux des réunions d'information publique. Madame MARTIN répond que ces informations sont mises sur le site internet, et parfois sur le panneau déroulant et une information est envoyée sur le groupe WhatsApp.

Monsieur BURDIN s'interroge sur l'existence d'un canal de communication pour les habitants. Madame répond qu'il y a une page Facebook, le site internet et le panneau déroulant et envisagera éventuellement d'autres moyens de communication.

Madame TANNIERE demande si le financement de la poste est remis en question ? Madame MARTIN répond que pour le moment ce n'est pas le cas.

Madame PETIT suggère qu'à l'entrée de Tillé soit mis en place un panneau informant de tous les commerces existants de la commune et la poste.

Madame MARTIN lui répond que la commission commerces devait s'en charger.

Madame CAMUS souhaite savoir ce qu'il en est du panneau STOP lumineux sur la RD203.

Madame MARTIN répond avoir pris contact en début d'année avec la présidente du département et malgré de nombreuses relances, à ce jour, rien n'est fait. Elle va à nouveau alerter.

Monsieur BOURDIN demande qui a bien pu déplacer ce STOP et avec quelle légitimité ?

Madame MARTIN répond qu'il s'agit de la compétence de la préfecture ou de l'agglo.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est levé à 20 heures 00.

Catherine MARTIN
Maire



Anaïs CAMUS
Secrétaire de séance

*Indisponibilité de la
secrétaire de séance
pour signer*